









Roissy, le 22 mars 2018 2018/03/22/DE

Tous PN

La réforme des retraites au cœur de nos priorités

La réforme des retraites est lancée et très prochainement Emmanuel Macron prendra la parole pour poser les grandes lignes du « régime universel » qu'il souhaite mettre en place.

Des contacts ont déjà été établis entre les équipes du haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, et nos organisations mais aussi avec nos administrateurs à la CRPN. Les discussions devraient s'étendre jusqu'au printemps 2019. Elles prendront la forme de quatre blocs dont le premier concernera le « schéma cible », c'est-à-dire l'étendue du futur régime universel. Nous rencontrerons régulièrement les équipes du haut-commissariat tout au long de ce processus afin de défendre nos intérêts.

De la même façon que nous avons repoussé une attaque du gouvernement vis-à-vis du temps partiel au début de l'année, nous défendrons COLLECTIVEMENT notre régime ainsi que notre Caisse. Nos intérêts sont communs. Nous serons plus forts en étant unis.

Nous avons d'ores et déjà identifié les grands principes que nous défendrons ensemble, quand bien même le cadre exact de la réforme reste à ce jour assez flou.

Nous exigerons le maintien d'un régime complémentaire spécifique, légal et obligatoire, pour les personnels navigants. C'est la CRPN qui gérera paritairement le régime des PN, mais aussi la partie les concernant du futur régime universel. Le régime universel devra intégrer les règles spécifiques existantes qui concernent les personnels navigants (notamment limite d'âge d'exercice, exigences médicales, perte de licence, sur-cotisation pour profession à risques...).

Nous exigerons que les importantes réserves actuelles de la CRPN demeurent au sein de celle-ci. Rappelons que c'est le montant de ces réserves qui permet à la CRPN de délivrer

des pensions avec un rendement¹ d'environ 8% (par comparaison, celui offert par l'AGIRC-ARRCO est de 5%).

Enfin, dans l'hypothèse où le régime universel serait en déficit, seule la partie de ce déficit imputable aux spécificités des navigants pourra être supportée par notre population.

Forts de ces principes qui nous rassemblent, nous défendrons les intérêts de chaque navigant, quel que soit son métier ou son secteur d'activité, afin que notre Caisse, qui rappelons-le est entièrement autofinancée, continue à gérer dans l'avenir nos retraites à tous.

La réforme des retraites est l'un des dossiers les plus importants que devront traiter nos organisations dans les mois à venir, et les conséquences potentielles pour chacun d'entre nous sont considérables. Aussi nous mobiliserons tous nos moyens pour défendre au mieux vos intérêts. Nous vous tiendrons informés tout au long de ce long processus afin que chacun d'entre vous puisse être pleinement à nos côtés si une mobilisation plus importante était nécessaire pour imposer le respect des principes précédemment exposés.

L'Intersyndicale PNT/PNC

¹ Le rendement est le rapport entre le montant annuel de la pension servie par la Caisse, et le montant total des cotisations versées par le pensionné et son employeur pendant toute la durée de sa carrière.